

Montreuil,  
le lundi 26 avril 2021

**Émetteur :** Anne-Clémence Valette, Responsable de projet - EN3S : 04 77 81 15 32 - anne-clemence.valette@en3s.fr, Eléonora Russo, Chef de projet formation - UCANSS : formation@ucanss.fr

**Objet :** Master droit social, parcours manager stratégique des organismes de protection sociale - Promotion 2021/2022

Madame, Monsieur le Directeur,

Les managers sont au cœur des enjeux RH et de la transformation de l'Institution. Porteurs de sens et fédérateurs des équipes, ils contribuent à la réussite collective de la Sécurité sociale. Dans un contexte d'évolution des réseaux et de renouvellement démographique, leur positionnement est complexe et leurs pratiques managériales sont sans cesse réinterrogées.

Le métier de manager stratégique permet de développer des activités de management supérieur d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Les managers stratégiques contribuent à la détermination, à la réalisation et au suivi des objectifs stratégiques de leur organisme. Par leurs actions et décisions, ils engagent l'organisme dans une stratégie de développement.

C'est pour développer, dynamiser et soutenir cette communauté des managers stratégiques qu'a été mis en place, en 2017, le « Master Droit Social, parcours Manager stratégique des organismes de protection sociale », fruit d'un partenariat unique entre l'UCANSS, l'EN3S et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le cursus de formation est sanctionné par l'obtention d'un diplôme universitaire Bac+5.

Cette formation diplômante ne s'adresse pas aux managers stratégiques titulaires des cycles de formation destinés aux cadres dirigeants, EN3S et CapDir.

Les inscriptions pour la 5ème promotion (2021/22) sont désormais ouvertes. Elles seront clôturées le lundi 5 juillet 2021.

# I - LES OBJECTIFS ET PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Ce dispositif diplômant vise les objectifs de formation suivants :

- Préparer la prise de poste des managers stratégiques
- Professionnaliser les pratiques des managers stratégiques
- Développer une culture managériale commune
- Certifier les compétences des managers stratégiques

La délivrance du diplôme passe par la soutenance d'un mémoire professionnel, dont le sujet est validé par la direction du Master.

Le contrôle des compétences s'exerce également sous la forme de 3 épreuves dont chacune sanctionne l'un des 3 blocs qui composent le Master.

L'approche pédagogique alterne :

- des enseignements universitaires dispensés par les enseignants de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
- des enseignements animés par des intervenants de l'EN3S, consultants ou professionnels de la protection sociale,
- des enseignements à distance prolongés par des travaux tutorés.

Ce dispositif débute par un diagnostic des connaissances et du savoir-être des managers apprenants permettant ainsi d'identifier leurs objectifs individuels de développement de compétences visés par le cursus. Ce diagnostic repose sur un questionnaire d'auto-évaluation et un entretien individuel avec l'Université.

Il est à noter que ce cursus universitaire demande un investissement et un travail personnel qui peut se révéler important pour les managers apprenants.

Les enseignements sont structurés autour de 3 blocs de compétences :

- Piloter la performance, gérer et manager les collaborateurs dans le respect des valeurs de la Protection sociale et des normes juridiques et sociales
- Être acteur du développement de son organisme et assurer sa promotion
- Contribuer à l'innovation et au développement de la Protection Sociale en s'inscrivant dans des logiques partenariales internes et externes

Sur une amplitude totale de 11 mois, le parcours intègre des séquences de formation en distanciel sous forme de MOOC, de capsules vidéos complétées de travaux d'observations, travaux tutorés... et en présentiel (4 regroupements d'une semaine chacun).

En plus de ces enseignements, le dispositif de formation comprend

- un accompagnement personnel
  - 3 séances de coaching, ciblées sur les savoir-être, permettent de conforter son leadership, sa posture et de développer son assertivité et son intelligence émotionnelle.

- une méthodologie et un encadrement mémoire (forfait de 20 heures)
  - séances collectives programmées durant le séminaire de rentrée puis en cours de formation
  - entretiens individuels (téléphonique ou visio) dès le premier mois de formation
  - suivi régulier par mails, échanges téléphoniques, ...

Le volume horaire global est de 255,5 heures et se répartit comme suit :

- Présentiel : 148 heures
- Distanciel (« visio live » et FOAD) : 96 heures
- Coaching et contrôle de connaissance : 11,5 heures

Vous trouverez en annexe la plaquette de présentation du Master.

## II - LES MODALITÉS D'ACCÈS A LA FORMATION POUR LA PROMOTION 2021/2022

L'admission à la formation est subordonnée à l'envoi d'un dossier de candidature qui est examiné par une commission pédagogique, composée de membres de l'UCANSS, de l'EN3S et d'universitaires.

Les candidats à la formation doivent être titulaires du baccalauréat et justifier d'un titre à Bac+4.

Les candidats qui ne possèdent pas ce niveau de formation initiale procèdent à une Validation des Acquis Professionnels (VAP), selon la procédure adoptée par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le dossier de candidature et le dossier de demande de VAP sont accessibles sur le [site de l'EN3S](#).

Les dossiers de candidature et de VAP, complétés par un CV et une lettre de motivation, sont à envoyer, pour le lundi 5 juillet 2021 (date de réception) à l'EN3S, par voie postale ET par mail à l'attention de :

Anne-Clémence Valette, Responsable projet EN3S

anne-clemence.valette@en3s.fr ET angele.recorbet@en3s.fr

Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S)

Direction de la formation continue

Anne-Clémence VALETTE

27, rue des Docteurs Charcot CS 13132

42031 Saint-Etienne Cedex 2

Lors de l'envoi du dossier par mail, il est impératif de mettre en copie du mail le référent de votre Branche comme indiqué ci-après :

| Branche | Référent          | Email  |
|---------|-------------------|--|
| ACOSS   | Marie-Lise THOMAS | <a href="mailto:marie-lise.thomas@acoss.fr">marie-lise.thomas@acoss.fr</a> |
| CNAF    | Xavier MOTTARD    | <a href="mailto:xavier.mottard@cnafr.fr">xavier.mottard@cnafr.fr</a>       |

|      |                               |  |
|------|-------------------------------|--|
| CNAM | Ophélie BOREL et Mouna SOUHMI | <a href="mailto:drhr.cnam@assurance-maladie.fr">drhr.cnam@assurance-maladie.fr</a> |
| CNAV | Léa LY                        | <a href="mailto:lea.ly@cnav.fr">lea.ly@cnav.fr</a>                                 |

### III - L'ORGANISATION DE LA FORMATION POUR LA PROMOTION 2021/2022

La formation se déroule dans les locaux parisiens de l'EN3S au 53 bis rue Boussingault, 75013 Paris.

Le séminaire de rentrée pour la 5ème promotion (2021/22) aura lieu les 30 novembre et 1er décembre 2021 suivront les 4 regroupements aux dates ci-après :

- Regroupement 1 : du 17 au 21 janvier 2022
- Regroupement 2 : du 7 au 11 mars 2022
- Regroupement 3 : du 25 au 29 avril 2022
- Regroupement 4 : du 16 au 20 mai 2022

Les épreuves écrites et orales se déroulent en cours de formation et à l'issue de celle-ci :

- Avant le 15 juillet 2022 pour les épreuves sanctionnant les différents blocs de compétences
- Avant le 30 septembre 2022 pour les soutenances de mémoire

### IV - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation est de 7 600,00 € (hors frais de repas, d'hébergement et de déplacement).

Le Master Droit social, Parcours Manager Stratégique des organismes de Protection sociale est inscrit au RNCP dont la fiche est accessible sur le site de France Compétences (RNCP31493) et de ce fait éligible au CPF.

Pour toute demande d'information complémentaire sur le dispositif, vous pouvez contacter :

Anne-Clémence Valette, Responsable projet - EN3S

04 77 81 15 32 - [anne-clemence.valette@en3s.fr](mailto:anne-clemence.valette@en3s.fr)

Eléonora Russo, Chef de projet formation - UCANSS

[formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr)

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Document(s) annexe(s) :

- Plaquette de présentation

